

Nationalité zaïroise : une solution équitable est possible

La commission chargée de préparer les élections municipales et locales au nord-Kivu et au Sud-Kivu est importante aussi bien par le nombre que par la qualité de ses membres. Une cinquantaine de membres du comité central, de commissaires du peuple, de commissaires d'Etat et autres spécialistes vont silloner les deux régions pour étudier les modalités d'organisations de ce scrutin tardif. En clair, elle va se pencher sur l'épineuse question de la nationalité qui empoisonne les rapports entre les différents groupes ethniques habitant la région.

Il faut d'abord remarquer que cette commission ne sera pas la première à séjourner sur les lieux pour tenter de tirer au clair cette affaire. La plus célèbre des enquêtes précédentes, menée par la commission Teuwen en novembre 1966, avait à l'époque tiré des conclusions qui servent aujourd'hui de référence.

L'actuelle commission va trouver sur le terrain une acalmie trompeuse en certains endroits, où en réalité "autochtones" et "immigrés" vivent comme chien et chat (lire JUA n°396, Masisi à la veille des élections). C'est le cas des collectivités des Bahunde et Katoyi où, semble-t-il, les infiltrations clandestines prennent de l'ampleur. Dans d'autres endroits s'est par contre établie une situation d'insécurité, pour ne pas dire de guérilla. La collectivité d'Itombwe, au Sud-Kivu, se vide de sa population qui fuit en masse vers la plaine. Les écoles sont souvent fermées, le pasteur local a été prié de plier ses bagages...

Les élections au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ont été reportées sur décision présidentielle (ordonnance n° 89/122 du 22 mai 1989) afin de permettre l'identification et le recensement de la population. La décision présidentielle tombait

exactement quatre jours après la signature, à Goma, d'un memorandum adressé au Gouverneur du Nord-Kivu par ceux qui s'étaient eux-mêmes qualifiés de candidats unilatéralement non retenus en zone de Masisi. Au cours de la réunion du Conseil Exécutif du 15/12/1989, le chef de l'Etat interpellera le département de l'Administration du territoire pour savoir où il en était avec le dossier. Ce fut le go.

Obtenir une carte d'identité ne demande même pas dix minutes

Maintenant que chaque groupe se tient sur ses gardes, le problème qui se pose dans l'immédiat est celui de déterminer avec justice le droit de vote et d'éligibilité de certaines populations des zones de Masisi, Rutshuru, Goma, Walikale, Uvira, Fizi et Mwenga. Comme nous le disions encore plus tôt, en tâchant de ne jeter qui que ce soit au lac.

Dans les conditions actuelles, après un si long temps de tergiversations, l'avis des spécialistes des questions juridiques selon lequel la commission n'aura plus à interpréter la loi mais plutôt à la faire appliquer sera-t-il tenu en compte? la commission va-t-elle se limiter à déterminer qui va voter et qui peut être élu? De quoi se demander si ne seront retenues pour les élections, comme le dit la loi, seules les personnes dont les ascendants sont ou ont été membres d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1/8/1885? Toutes ces interrogations obligent la commission à descendre à la base, tenir compte des avis des gérants de la terre, les "mwami" qui, de génération en génération, suivent l'évolution de l'occupation des espaces.

En s'en tenant uniquement aux documents administratifs,

les membres de la commission ont beaucoup de chances d'être induits en erreur. Des documents de grande importance, mais souvent banalisés, vont alors retrouver leur valeur: les attestations de naissance, les déclarations à l'état civil, les mouvements des populations. Car en fait tout le problème repose sur la défaillance de l'état civil. Le désordre dans ce secteur est tel que l'obtention d'une carte d'identité est une opération qui ne demande que quelques minutes, pourvu que les espèces trébuchent et sonnent. Certains cadres administratifs facilitent même les infiltrations clandestines. C'est un commerce aussi rentable que celui de la traite.

Le nombre de plus en plus croissant des immigrés fait que ces derniers réclament certains droits politiques. Ça ne paraîtrait pas anormal du moment où dans certaines localités ils représentent la plus grande partie de la population. Il se pose alors pour les autochtones le problème de l'espace géographique et du marché de l'emploi ainsi envahi. Tout en gardant son caractère de pays hospitalier, le Zaïre est aussi un Etat de droit. Et comme l'a toujours prôné le MPR, la force doit revenir à la loi.

L'interpénétration des populations frontalières est normale, et le changement de nationalité un droit légitime reconnu à tout homme. Les services zaïrois spécialisés ont le devoir de renforcer le contrôle en ce qui concerne les infiltrations et installations des étrangers. Certaines personnes agissent, en ce qui concerne le Nord-Kivu, des deux côtés de la frontière avec des nationalités différentes. C'est ainsi que des étudiants rwandais étudient au Zaïre comme Zaïrois avant de regagner leur patrie où des postes importants les attendent. Ce qui est contraire à la loi qui fait de la nationalité zaïroise une et incompatible avec toute autre. La même loi donne aux

étrangers la possibilité de se naturaliser, pourvu qu'ils présentent un acte par lequel ils ont perdu leur nationalité d'origine.

Au lieu donc de prendre un raccourci en organisant dans la précipitation les élections municipales et locales, le Zaïre

gagnera en étudiant plus profondément le problème de la nationalité. Autochtones et naturalisés pourront ainsi vivre en confiance et s'adonner aux activités de développement.

LUBUNGA
BYA'OMBE M.

TOUR DU MONDE

1989 à travers le monde. Selon Mia Doonaert, la présidente de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), ce taux douloureusement élevé constitue une attaque à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Plus des 2/3 de ces atteintes ont lieu en Amérique du sud. La FIJ attend redoubler d'effort pour décourager tous ceux qui empêchent aux journalistes d'exercer librement leur profession.

- **DES RUMEURS SAVAMMENT DISTILLEES** et destinées au seul général NORIEGA ont obligé ce dernier à quitter la Nonciature apostolique de Panama-City et de se rendre aux troupes américaines. Il a été dit, entre autres, à l'ancien homme fort, que le Panama allait retirer sans délai l'immunité diplomatique à la nonciature; que le Vatican avait décidé de transférer dans d'autres locaux sa représentation, etc. Même l'archevêque de Panama-City ignore ce qui s'est orchestré entre Washington et le Saint (!) Siège.
- **MIKHAIL GORBATCHEV EPROUVE DU MAL** à contenir une vague soulevée par lui-même. Pour avoir bien assimilé la Perestroïka, les partis communistes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie réclament leur autonomie vis-à-vis de Moscou. Dans la région de Nakitchévan (République fédérée d'Azerbaïdjan), les manifestants réclament l'ouverture de la frontière avec l'Iran. Une frontière à leurs yeux plus arbitraire et artificielle que celle qui séparait les deux peuples allemands. Les Azerbaïdjanais se retrouvent en effet, de part et d'autre de la frontière soviéto-iranienne. Le plénum du comité Central du PCUS va se réunir au courant de ce mois de janvier pour décider de la réponse à ces revendications. Réponse qui déterminera l'avenir de l'URSS, car d'autres ambitions indépendantistes ne tarderont pas à se manifester.
- **LE CONGRES NATIONAL AFRICAIN (ANC)** est disposé à amorcer le dialogue avec le pouvoir raciste de Prétoria. A l'occasion du 78ème anniversaire de sa création, le 8 janvier 1990, le mouvement anti-apartheid a posé comme préalables à toute négociation, sa reconnaissance en tant que parti politique, la levée de l'état d'urgence instauré en 1986 et la libération de Nelson Mandela. Cette dernière entrave est en train d'être levée, le célèbre prisonnier ayant lui-même affirmé que sa libération était imminente. En attendant que Pretoria renonce à ses intentions belliqueuses, l'ANC poursuivra sa lutte armée, par ailleurs, les affrontements entre les différents mouvements anti-apartheid continuent à faire de nombreux morts, opposant les militants de l'Anc à ceux de l'Inkatha du chef zulu Buthelezi, considéré comme un valet du pouvoir pâle.
- **UN PETROLIER IRANIEN** erre depuis quelques temps dans l'Atlantique après avoir déversé d'importantes quantités de son précieux liquide au large des eaux marocaines. Les spécialistes français affirment avoir limité les dégâts à 350 kilomètres des côtes du royaume chérifien. Une assurance qui ne nous empêche pas de réfléchir avant de consommer les sardines "made in morroco".